



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

« Pack rebond »
à destination des Territoires d'industrie

Paris, le 20/07/2020
N° 28

Jacqueline GOURAULT et Agnès PANNIER-RUNACHER ont présenté le « Pack rebond » à destination des Territoires d'industrie

Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les Collectivités territoriales, et **Agnès Pannier-Runacher**, ministre déléguée auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargée de l'Industrie, ont présenté ce jour à Chalon-sur-Saône (71) le « Pack rebond » à destination des territoires d'industrie, en présence de **Marie-Guite Dufay**, présidente du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, **Sébastien Martin**, président du Grand Chalon et vice-président de l'Assemblée des Communautés de France (AdCF), **Eric Lombard**, directeur général de la Caisse des dépôts et consignations, et **Olivier Faron**, administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM).

Alors que 70% de l'industrie se situe en dehors des grandes agglomérations et que 71% des investissements industriels étrangers ont eu lieu l'an dernier dans des communes de moins de 20 000 habitants, ces territoires d'industrie constituent une priorité du Gouvernement. Cette action s'inscrit dans le cadre du cap fixé le 14 juillet dernier par le Président de la République, en matière de souveraineté nationale, de reconstruction économique et de partenariat avec les territoires.

Ce « Pack rebond » est structuré autour de quatre objectifs : attirer de nouveaux investissements et relocaliser notre production ; expérimenter des sites pilotes pour les transitions industrielle et écologique ; préserver les savoir-faire et développer les compétences ; accélérer les projets des collectivités et des industriels.

Pour accélérer la réalisation des investissements industriels dans nos territoires, les ministres ont dévoilé 66 nouveaux sites « clés en main », dans 13 régions. Lancé en début d'année, lors du sommet « Choose France » à Versailles¹, les sites « clés en main » concilient un haut niveau de protection environnementale, en ayant purgé ou anticipé l'ensemble des autorisations administratives, et des délais de réalisation des projets raccourcis pour les investisseurs. Ces sites « clés en main » ont vocation à devenir les vitrines de la relocalisation d'activités et feront l'objet d'un accompagnement prioritaire de l'Etat, en lien avec la Banque des territoires et les collectivités territoriales.

En matière de compétences, les ministres et l'administrateur général du CNAM ont officialisé le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) à destination des territoires d'industrie et des villes « action cœur de ville » pour rouvrir des formations sur les compétences industrielles dans les territoires. Il s'agit de soutenir la redynamisation du tissu économique et industriel des villes moyennes par la création de nouvelles formations professionnelles au plus près des besoins des PME et des ETI. Chaque collectivité lauréate bénéficiera l'ingénierie de formation du CNAM et d'un accompagnement « sur mesure », apporté la Banque des territoires.

¹ 12 premiers sites industriels « clés en main » avaient été présentés à cette occasion. Au total, ce sont donc 78 sites qui sont aujourd'hui proposés.

En complément, une opération « 1 000 volontaires territoriaux en entreprise » dans les territoires d'industrie est lancée. Le volontariat territorial en entreprise (VTE) vise à attirer des jeunes diplômés dans les PME et ETI des territoires, en contrepartie d'un accès facilité à des responsabilités auprès des chefs d'entreprises. Dans ce cadre, les entreprises recrutant un VTE en territoire d'industrie bénéficieront désormais d'une aide financière de 4 000 euros de l'Etat et de la Banque des territoires (opérée par Bpifrance) tandis que le jeune bénéficiera d'une aide de 1 200 euros versée par Action Logement, pour prendre en charge ses frais d'hébergement.

Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les Collectivités territoriales, a déclaré : « Nos territoires sont la clef de voûte de la reconquête industrielle française. Pour la première fois depuis 2000, nous avons recréé de l'emploi industriel en France en 2017, 2018 et 2019. Parce que l'industrie est source d'attractivité, d'innovation et de souveraineté pour notre pays, nos efforts pour elle doivent être redoublés. Avec ce pack rebond dévoilé aujourd'hui, nous œuvrons pour relocaliser dans nos régions des activités stratégiques et créatrices d'emplois directs et indirects et renforçons ainsi la résilience de notre pays. »

Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargée de l'Industrie, a déclaré : « Il n'y a pas de grande économie sans industrie. Et le cœur battant de cette industrie, ce sont nos territoires. Avec le pack rebond à destination des territoires d'industrie, nous faisons de notre industrie le moteur de la relance sur tout le territoire national. Car la bataille économique pour la croissance future, l'emploi et l'innovation, mais aussi la bataille pour les compétences, la décarbonation de nos activités et notre souveraineté renforcée, c'est dans l'industrie qu'elle se joue. ».

Cabinet de Jacqueline Gourault
Ministre de la Cohésion des territoires
et des Relations avec les collectivités territoriales
01 44 49 89 06

20, Avenue de Ségur
75007 Paris

Cabinet d'Agnès Pannier-Runacher
Ministre déléguée chargée de l'Industrie
presse.mind@cabinets.finances.gouv.fr

139, rue de Bercy
75012 Paris